

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 36 (1974)
Heft: 11

Artikel: Quelques réflexions à propos du jubilé de l'ASETA
Autor: Bötzberg, Uli du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques réflexions à propos du jubilé de l'ASETA

On peut dire que le nombre des agriculteurs qui voudraient regrouper l'ensemble des associations agricoles en une seule association professionnelle a tendance à augmenter. En d'autres mots, ils tiendraient à supprimer l'éventail large et varié des associations professionnelles existantes de l'agriculture pour les rassembler dans le cadre d'une unique organisation centrale.

De pareilles idées naissent en général au cours du premier trimestre de l'année, c'est-à-dire au moment où les cotisations doivent être versées. On pense au montant actuel de la cotisation à payer à l'association centrale ou à une organisation de faîte et l'on croit que le regroupement des associations professionnelles agricoles en une seule permettrait de faire l'économie de toutes les autres cotisations.

Ceux qui ont une telle opinion perdent de vue que les associations professionnelles effectuent de nombreux travaux qui ne sont pas du tout ou bien insuffisamment rétribués. Or il en irait tout autrement lors d'un regroupement de ce genre. Premièrement, il serait nécessaire de donner de l'extension à l'appareil administratif de l'organisation centrale. Il en résulterait forcément une augmentation du personnel ainsi qu'un élargissement du service du personnel — sans aucune utilité pour les praticiens de l'agriculture — dans le cadre de l'appareil administratif existant. De même que lors de tout accroissement de l'effectif du personnel, il ne manquerait pas non plus dans ce cas d'éléments qui savent rester improductifs, voir même inactifs, tout en bénéficiant d'une bonne rémunération. Enfin un personnel nombreux nécessite de plus grands bureaux et autres locaux de travail, des prestations sociales plus élevées, des loisirs bien organisés, etc.! Les agriculteurs qui demandent de bonne foi une pareille restructuration s'apercevraient très vite que la cotisation exigée par l'organisation centrale dépasserait de beaucoup le total des cotisations antérieurement versées aux associations agricoles.

Par ailleurs, ce qui s'avérerait bien pire que l'aspect uniquement pécuniaire du problème, ce seraient les répercussions défavorables du regroupement dont il

s'agit sur le plan professionnel et sur celui de la sauvegarde des intérêts des agriculteurs. A l'heure actuelle, la situation est la suivante pour les associations professionnelles avec leurs comités et leurs diverses commissions: grâce à leurs sections régionales ainsi qu'aux comités et aux commissions de ces dernières, elles se trouvent fortement et très étroitement liées avec les praticiens de l'agriculture. Si ces associations professionnelles devaient disparaître pour faire place à une organisation centrale comportant une seule section dans chaque canton, ces rapports étroits avec les agriculteurs ne manqueraient pas d'en pâtir dans une large mesure. Chaque praticien peut aisément se figurer les fâcheuses conséquences que cela entraînerait. En ce qui concerne déjà les problèmes d'ordre professionnel (information, instruction complémentaire, échanges d'idées, défense des intérêts, etc.), pour ne parler que de ceux-là, ils seraient grandement négligés au profit d'autres problèmes qui se posent sur les plans de l'économie, des prix, du personnel, etc. Enfin les relations suivies et multiformes que les agriculteurs ont avec des collègues d'autres cantons ou même de l'étranger finiraient aussi par se relâcher dans une grande mesure.

On parle beaucoup actuellement de participation et de cogestion dans les milieux ouvriers. Les agriculteurs bénéficient depuis longtemps de ce que les ouvriers ont obtenu au prix de dures luttes s'étendant sur de nombreuses années. Faudrait-il maintenant tout jeter par-dessus bord à la légère . . . ??

Uli du Bötzberg

P. S. - Mes félicitations et vœux sincères à l'ASETA à l'occasion de son jubilé.

1952

Comme ce sera également le cas plus tard (1958), nous parvenons à empêcher que les droits de douane à acquitter sur les tracteurs et autres machines agricoles soient les mêmes que ceux qui frappent les voitures automobiles.
